



À diffuser dès réception

Collecte des encombrants en Haute-Côte-Nord

Les Escoumins, le 11 septembre 2017. – Les résidents de La Haute-Côte-Nord pourront se départir des objets volumineux lors de la collecte des encombrants qui aura lieu selon l'horaire suivant :

MUNICIPALITÉ	DATE DE LA COLLECTE <i>(avant 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte)</i>
SECTEUR OUEST : Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes, Les Escoumins et Essipit	Le 16 octobre 2017
SECTEUR EST : Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier	Le 23 octobre 2017

ÉGALEMENT
ACCESSIBLE AUX
COMMERCES

Les matières doivent être empilées et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur chargement. Elles doivent être déposées avant 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte!

La collecte des encombrants s'adresse **aux usagers du secteur résidentiel et commercial** et **pour une limite de 4 m³ seulement**. Par ailleurs, aucunes ordures ménagères ne doivent être déposées à la rue pendant celle-ci.

Les « encombrants » sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les meubles, électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin, douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique (roulées), etc.

Il est à noter que les débris de construction, rénovation et démolition ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (brique, asphalte, etc.) **ne seront pas ramassés** lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, Sacré-Cœur et des Bergeronnes.

Quant aux résidus dangereux (contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils **doivent être apportés aux écocentres ou aux dépôts accessibles dans chacune des municipalités**.

Pour les modalités concernant la collecte des résidus verts, contactez votre municipalité.

– 30 –

Source : Julie Hamelin, directrice
Service de la gestion des matières résiduelles
Courriel : jhamelin@mrchcn.qc.ca